

REDICTION : ROUBAIX, 85, rue des Fabricants (près la place du Tribunal). TOURCOING, rue Vercy, 33. Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille. PRIX DES ABONNEMENTS : Hebdomadaire : Trois mois : 4 fr. 50. - Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. - Un an : 20 francs.

LE DOCTEUR Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES : 0 fr. 25 la ligne. RECLAMES : 0 fr. 50. FAITS DIVERS : 0 fr. 75. LOCALES : 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

TELEPHONE

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

commencera Mercredi matin la publication d'un roman nouveau de M. Paul DE GARROS.

LE DOCTEUR

L'AMPIRE

Cette œuvre, toute pleine de vie et de passion dramatique, obtiendra certainement le plus vif succès auprès de nos lecteurs.

Il est impossible, en effet, de ne pas partager les angoisses de la malheureuse jeune fille abandonnée sur la route s'acharnant pendant plus de vingt ans à la haine féroce d'un amant éconduit.

Les scènes émouvantes succèdent ainsi aux scènes dramatiques, et l'intérêt croît sans cesse de la première à la dernière ligne.

Nous sommes donc persuadés que nos lectrices accueilleront

LE DOCTEUR

L'AMPIRE

avec la plus grande ferveur.

LA POLITIQUE

LES

Entrepreneurs de scandales

Voilà donc paré à jour la machination ourdie par la Congrégation contre M. Combes et contre le gouvernement républicain.

Après les Beson et les Pichat, les pérorateurs et don Michel sont démasqués, convaincus de calomnie et de diffamation. Leurs recourants valent ceux de leurs agents, qui avaient été obligés de s'élancer devant la Commission d'enquête. En restant à distance, leur courage consistait à distiller de loin leur venin, avec le même raffinement qu'ils mettent à dissimuler leur crime abominable.

On peut leur appliquer les paroles éloquentes du nationaliste Caffarelli et du président Flandiaux sans gens qui calculent par sous-entendus et sans preuves. Et lorsqu'ils ont été démasqués, ils ont fait la Commission de leur infamie une solennelle défense, leurs amis eux-mêmes, leurs défenseurs attelés, ne les ont que bien mollement défendus, sans conviction et par acquit de conscience.

Je rejoins, a dit M. Deycs Cochin, que les Chartreux auraient mieux fait de se taire, mais ils ont eu une excuse.

Il semblait, après cet affrontement de la bande moutonne, que la Commission ait terminé sa tâche et qu'elle n'ait plus qu'à présenter son rapport à la Chambre. Mais, elle qui fait point l'affaire des entrepreneurs de scandales, Flandiaux n'a rien dit, hors des Chartreux, disant-là, échoués ailleurs.

L'on proposa d'enquêter sur une affaire de Cercles - la Cercle national, parallèlement on aurait demandé aux comités qu'on leur avait confiés de se réunir et de se réunir.

Un autre demande que l'on s'occupe de la déconfiture résultant d'un banquier de Paris, M. Laporte, qui aurait été en relations avec des parlementaires, et leur aurait rendu de l'argent.

On a demandé que l'on s'occupe de la déconfiture résultant d'un banquier de Paris, M. Laporte, qui aurait été en relations avec des parlementaires, et leur aurait rendu de l'argent.

Certaines feuilles à scandales ont indiqué très clairement, et même nominalement, notre ami M. Maunjan comme l'un des parlementaires qui auraient été en relations avec le banquier Laporte. Elles ajoutaient même que celui-ci aurait mis des fonds dans le Radical.

Or, M. Maunjan a répondu hier formellement : Je jure que je n'ai jamais été mêlé aux opérations d'aucun banquier, que je n'ai jamais touché un sou, ni pour moi, ni pour le journal que je dirige. Le nom du Radical ni le mien, ne sauront figurer dans le dossier d'incrimination de M. Beson, alors qu'ils y trouveront certainement le nom des journaux célèbres et nationaux qui mènent contre moi cette abominable campagne.

La Dépêche, à Lille, renchérit sur toutes ces infamies, s'ingéniant à démontrer le rôle prépondérant de l'argent dans le radicalisme, et, pour ce, elle attribue à M. Louis Bonnet, secrétaire du Comité exécutif du Parti radical, un article de journal daté d'Autun, où il est dit que M. Louis Bonnet a prêté de l'argent à M. Maunjan pour qu'il puisse continuer à mener sa campagne. Mais la Dépêche fait ignorer sa prétention. Ce sont les procédés employés par la presse de l'opposition.

Mais, le journal qui peut revendiquer la palme pour l'impudence et le cynisme, c'est la République française, organe de M. Méline.

Il ne manque pas, dit-elle, pour la Commission d'autres sujets d'étude. Il apparaît notamment qu'elle est trop vite découragée de ce qu'on pourrait appeler l'affaire Maunjan. Ici l'incrimination, on nous le rappelle, ne s'est pas terminée, elle n'est pas admise, sous prétexte de politique, d'achever des consciences et de vendre des places et des faveurs... Qui sont les commentateurs qui ont vu les cent mille francs, et qui en ont profité ?

Quelles sont les places, quelles sont les faveurs qui ont été achetées ? Que la République française en dise quelque chose, elle ne le fera pas. C'est toujours le même et méprisable système de calomnies vagues, sans la moindre preuve.

Enfin bien, si l'on entre dans la voie indiquée par la presse réactionnaire, et la Commission doit porter son enquête sur d'autres affaires que la tentative de corruption des Chartreux, nous demandons qu'elle se renseigne aussi sur l'origine et la destination des fonds versés pour les dernières élections législatives et municipales par l'Action libérale.

On pourra juger alors, en connaissance de cause, et nous pourrions donner pour notre part, certaines indications et ce qui concerne le Nord - et c'est dans les élections républicaines où dans les élections réactionnaires où dans les élections républicaines que l'argent joue un rôle prépondérant.

Nous demandons encore que la Commission se fasse représenter les livres de la République française d'il y a six ou sept ans, qu'elle y relève les noms des principaux actionnaires de la région de Nord, et qu'elle consulte ensuite, par le Journal Officiel, à quelle date ces riches réactionnaires, dont il fut président du Conseil d'administration d'un grand journal, ont été décorés de la Légion d'honneur.

Que la Commission, et, son délégué, garde des copies, ordonne les perquisitions nécessaires à cette instruction ! Nous ne pourrions pas dire que M. Méline ne se précipite volontiers à faire, sur ces autres sujets d'étude, la lumière, toute la lumière.

Georges ROBERT.

Election au Conseil général

Vendredi républicain Dimanche ont eu lieu les élections pour le renouvellement motivé des Conseils généraux des départements algériens : 13 républicains ministériels et 2 antidémocrates ont été élus.

Les antidémocrates perdant cinq sièges. Mais M. Rouvier vient bien convenir que si le corps électoral s'est exprimé par un vote, c'est en sa faveur qu'il a voté pour tout le monde.

L'affaire Dreux

Paris, 27 juin. - M. Laurent Bonifas, actuellement en congé, a suspendu, pour quelques jours, son enquête spéciale sur les faits de l'affaire Dreux. Il a été remplacé par M. de Selves, directeur des services de l'Instruction.

De son côté, le Chambre criminelle de la Cour de cassation a entendu le rapport du procureur général de la Cour de cassation sur le résultat des commissions d'enquête sur l'affaire Dreux.

On sait que ce rapport sera lu par M. de Selves, directeur des services de l'Instruction.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La séance fut ouverte à 11 heures. M. Flandiaux présida.

M. Antonin Dubost, rapporteur de la Commission d'Enquête, demanda à M. Beson, député de Paris, prêt à serment.

M. Antonin Dubost. - A la date qui est indiquée et qui est votre mandat, j'ai vu le sieur M. Pichat et Beson ; ce dernier m'a remis le mandat de M. Flandiaux, j'ai répondu que je ne croyais pas à toutes ces institutions et je lui expliquai de moi-même les raisons de la commission d'enquête.

M. Antonin Dubost. - On ne peut pas commettre une telle faute à l'égard d'un homme qui a été nommé député de Paris, j'ignore si vous êtes un homme de bien, mais je suis sûr que vous n'êtes pas un homme de bien.

M. Antonin Dubost se retire.

M. Antonin Dubost. - Je ne saurais pas dire si vous êtes un homme de bien, mais je suis sûr que vous n'êtes pas un homme de bien.

DANS L'ARMÉE

Malades et malades de police. Le ministre de la Guerre a publié la liste suivante :

M. Doycs Cochin comme seul représentant de la Commission d'Enquête.

M. Doycs Cochin comme seul représentant de la Commission d'Enquête.

ÉCHOS ET NOUVELLES

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

LA MENTION DES CHARTREUX

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.

M. Beson. - Je comprends très bien que les Chartreux aient été décorés de la Légion d'honneur.